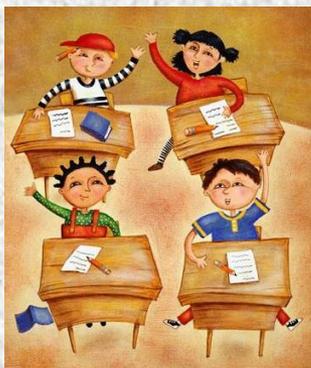




Scolarisation de l'élève handicapé : les parcours possibles





Sommaire

Modes de scolarisation :

- **Elève ordinaire** (et élève atteint de troubles de la santé de type chronique ou allergique → PAI)
- **Elève en situation de handicap**

Les différents appuis de la scolarité

CAMSP

CMP

CMPP

SESSAD

AVS

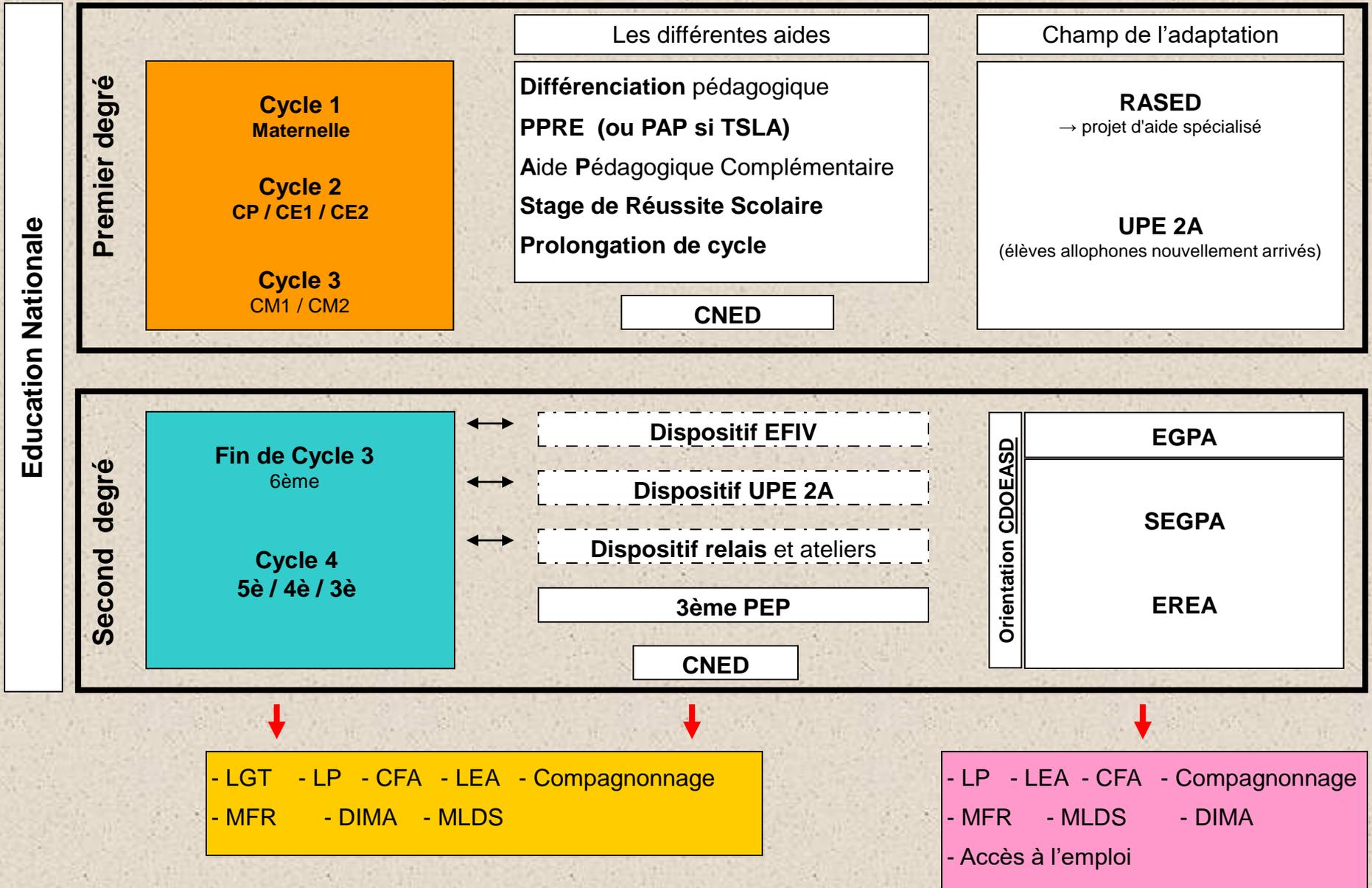
Rased

Les équipes au service des élèves

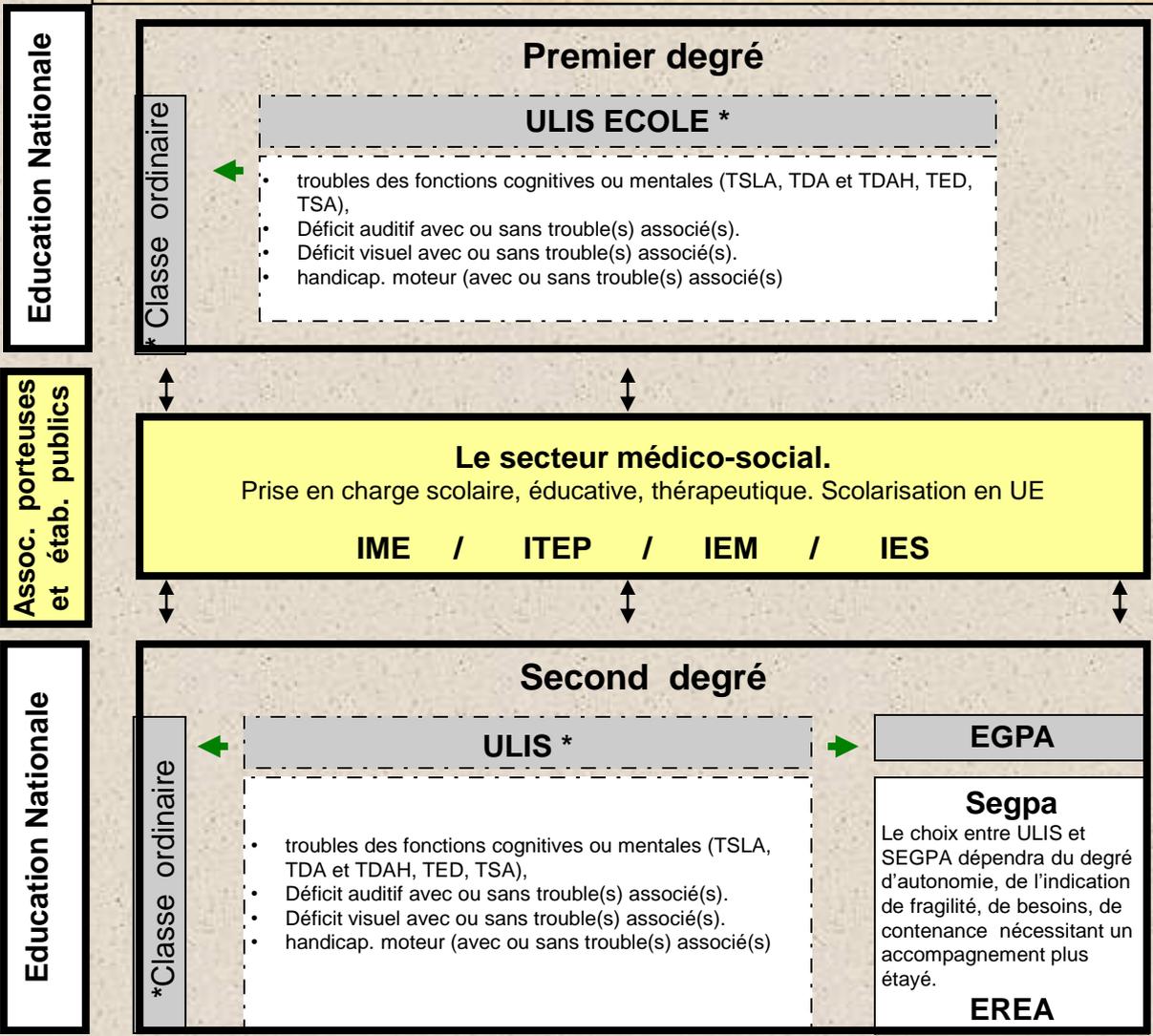
Complément d'informations

- **Etudes supérieures et handicap**
- **Aménagement des examens**

Les parcours de scolarisation de l'élève ordinaire



Les parcours de scolarisation de l'élève en situation de handicap (notification CDA*)



Un **enseignant référent** est désigné auprès de chaque élève handicapé afin d'assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, sa famille et l'équipe de suivi de la scolarisation.

- Milieu ordinaire de travail
- ESAT et/ou foyer d'hébergement,
- Structures médicalisées, foyer d'accueil médicalisé, foyer de vie, maison d'accueil spécialisé pour des jeunes relevant de soins ou d'activités occupationnelles.
- CFA / CFA S
- MFR

La loi du 11 février 2005 pose comme principe la **priorité donnée à une scolarisation en milieu ordinaire**, le recours aux établissements ou services médico-sociaux étant considéré de façon complémentaire ou, le cas échéant, subsidiaire.

Le **PPS** est déterminé par la **MDPH** en lien avec les établissements concernés.

Lycée Pro. / CFA / LEA / ITEP / IMPro. / Accès à l'emploi

Lycée G. et T./ ULIS LP / Lycée Pro. / LEA / CFA / MFR / ITEP / IMPro / Accès à l'emploi

CAMSP

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

Missions : le dépistage, le diagnostic, le traitement et la rééducation des jeunes enfants handicapés avant leur entrée à l'école.

CMPP

Centre Médico-Psycho-Pédagogique

Assurer la prophylaxie, le dépistage, le diagnostic et le traitement de certains troubles neuro-psychiques et troubles du comportement qui compromettent l'adaptation de l'individu au milieu qui l'environne, ou, s'il s'agit d'un enfant, ses chances de bonne insertion dans l'entourage familial, professionnel et social.

CMP

Centre Médico-Psychologique

Ce sont des unités de coordination et d'accueil en milieu ouvert qui organisent des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires et d'interventions à domicile.

Les différents appuis de la scolarité

RASED

Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés

Dispositif ressource auprès des équipes enseignantes et des circonscriptions

AVS

Auxiliaire de Vie Scolaire

Les AVS-i
Les AVS m

NB : La CDA est seule habilitée à préconiser la présence d'un AVS (i ou m) auprès du jeune, ainsi que la durée hebdomadaire de cet accompagnement.

Les A.V.S.co

Il y a un ETP d'AVS-co par ULIS.

SESSAD

Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile

Service mobile du secteur médico-social, le Sessad apporte aux familles conseils et accompagnement dans le but de favoriser l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie.

Equipe éducative et pédagogique

Le Chef d'Établissement / Le Directeur
L'enseignant spécialisé
L'AVS : AVS (i ou m) ou AVS co
Le psychologue de l'éducation

Professionnel de santé/social de l'Éducation Nationale

Le médecin de l'Éducation nationale
L'infirmier scolaire
L'assistant social

L'enseignant référent

L'enseignant référent est chargé de mettre en œuvre et de suivre le PPS de l'élève handicapé, tout au long de son parcours scolaire. Il fait le lien entre les familles, l'équipe éducative et la MDPH, et anime l'équipe de suivi de la scolarisation.

Les équipes au service des élèves

Les professionnels de soins et de rééducation

Rattachés à un établissement, un service médico-social ou une structure médicale (cabinet médical, service hospitalier), ils peuvent exercer dans l'établissement scolaire ou spécialisé, à domicile ou à l'extérieur. Ils font partie de l'équipe de suivi de la scolarisation.

L'éducateur spécialisé
L'ergothérapeute
Le kinésithérapeute
L'orthophoniste
Le psychomotricien
Le psychologue

Vers l'enseignement supérieur

La plupart des jeunes handicapés qui se dirigent vers l'enseignement supérieur suivent les cours avec des jeunes valides. Plus qu'au lycée, l'étudiant devra y faire preuve d'autonomie et anticiper l'organisation de sa vie quotidienne.

Anticiper

Dès l'entrée dans l'enseignement supérieur, c'est à l'étudiant de gérer tout l'aspect matériel de la vie quotidienne : transports, logement, restauration, organisation des soins, recours à l'aide d'une tierce personne.

Il lui faut donc faire preuve d'autonomie et anticiper ses besoins. Il est indispensable de prévoir la suite de ses études dès le début de l'année de terminale et, pour cela, de contacter le service d'accueil des étudiants handicapés pour ceux qui s'orientent vers l'université, de participer aux journées portes ouvertes, de faire des demandes pour organiser sa vie quotidienne.

À l'université

En STS
(section de techniciens supérieurs)

**En classe préparatoire
aux grandes écoles**

**Aménagement
des examens**

Cf : dernière page

Dispositions communes à tout type de handicap

Elles portent sur les conditions matérielles de déroulement des épreuves, les aides humaines et techniques.

Installation matérielle du candidat

Temps de composition majoré d'un tiers

Aide humaine

Aides techniques

Conservation des notes

Étalement des épreuves

L'aménagement des examens

Pour maintenir l'égalité des chances entre les candidats, les élèves handicapés qui en ont besoin bénéficient d'aménagements spécifiques des épreuves. Tous les examens sont concernés, quels que soient les modes d'acquisition du diplôme et d'évaluation.

Comment demander ces aménagements ?

Dispositions particulières à un type de handicap

Candidat non voyant ou malvoyant

Candidat sourd ou malentendant

Candidat ne pouvant pas écrire

Candidat présentant des troubles du langage et de la parole